

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 10/04/2024

Présents : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves  
MALRIC

Votants: 7

Pour: 7

**Présents :** Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne  
Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele  
BOUSQUET

Contre: 0

**Représenté (e)(s):**

Abstentions: 0

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL  
ÉPOUSE FRAISSE

**Secrétaire de séance:** Magali COMBY

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - La Bastide Pradines - 2024\_DE\_17

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Yves MALRIC  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 269 917.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	178 917.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	143 644.10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>91 000.26</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>269 917.71</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>269 917.71</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	68 462.05
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	201 455.66
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.  
19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_17-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024  
et publié ou notifié le 24 avril 2024